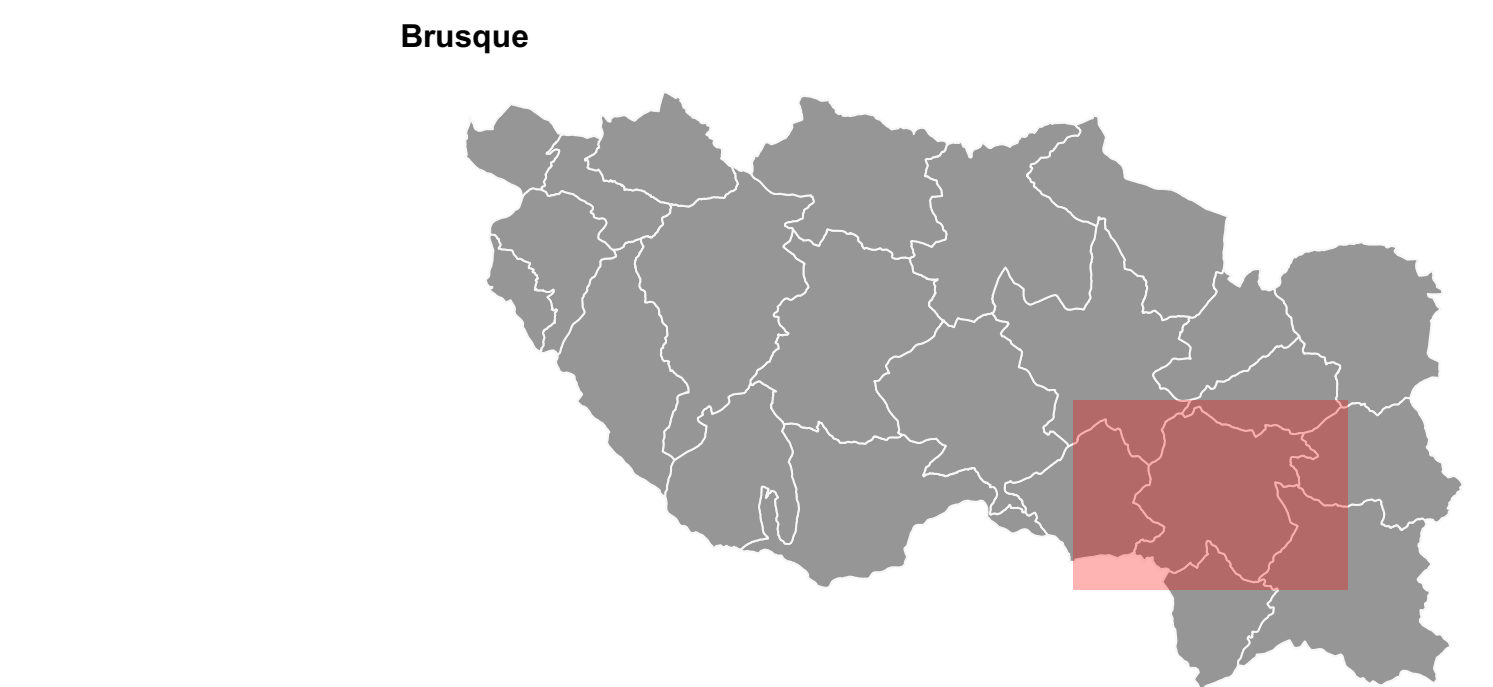




ELABORATION

Antélu le : _____

Approuvé le : _____

Exécuté le : _____

Modifications - Révisions - Mises à jour

N°	Date	Description

VISA

Date : 20 septembre 2024

La Présidente
Monique ALDES

Zonage
1:5 000

4.4.a

Légende

× Constructions non cadastrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-9 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti / paysage à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Secteurs de pelées - Enjeux très forts
- Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linière commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Bois Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Périmètre de réciprocité agricole - En projet
- Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Us
- Ut
- Ux, Ux*

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUX
- 2AU UTM
- 2AUE

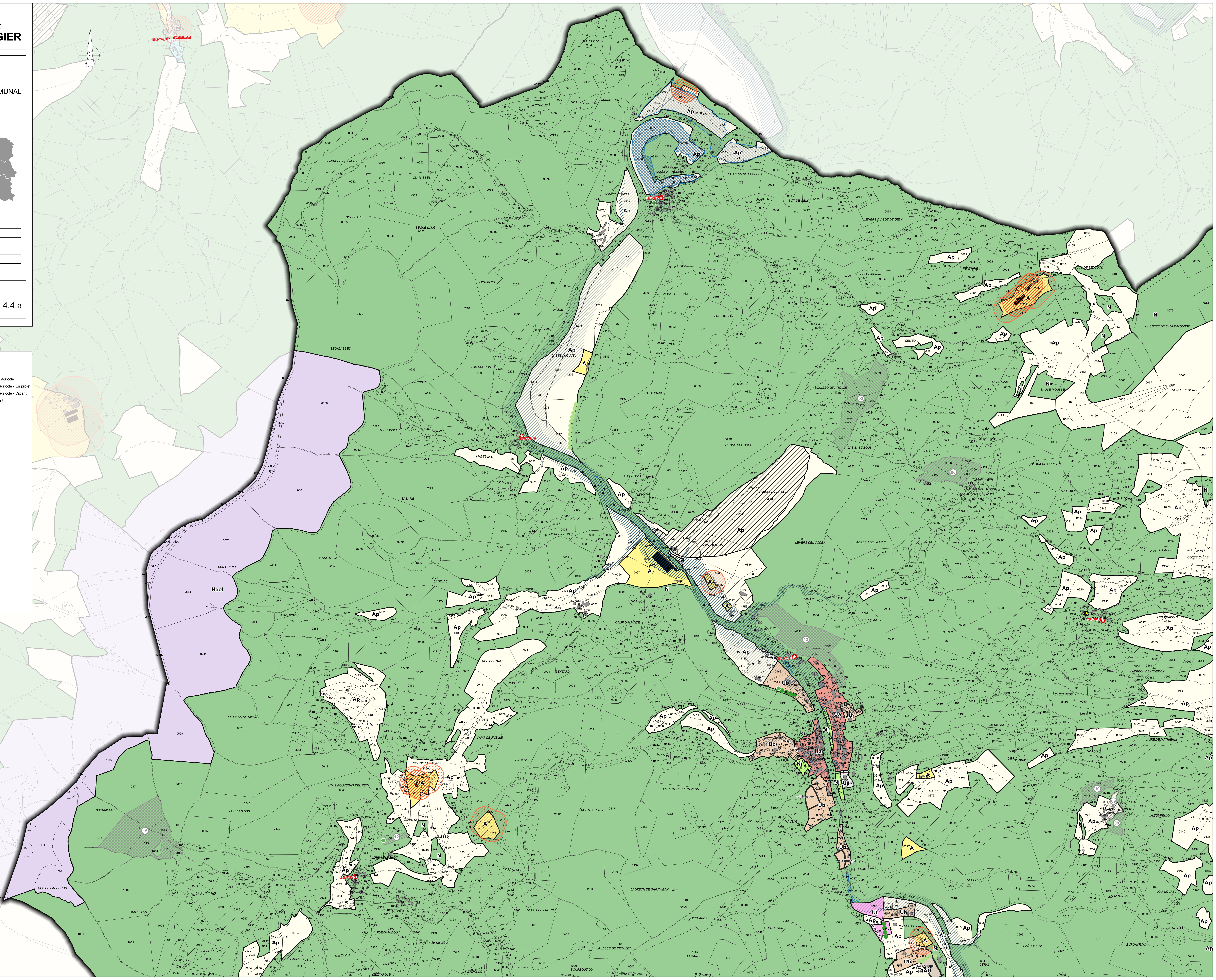
Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

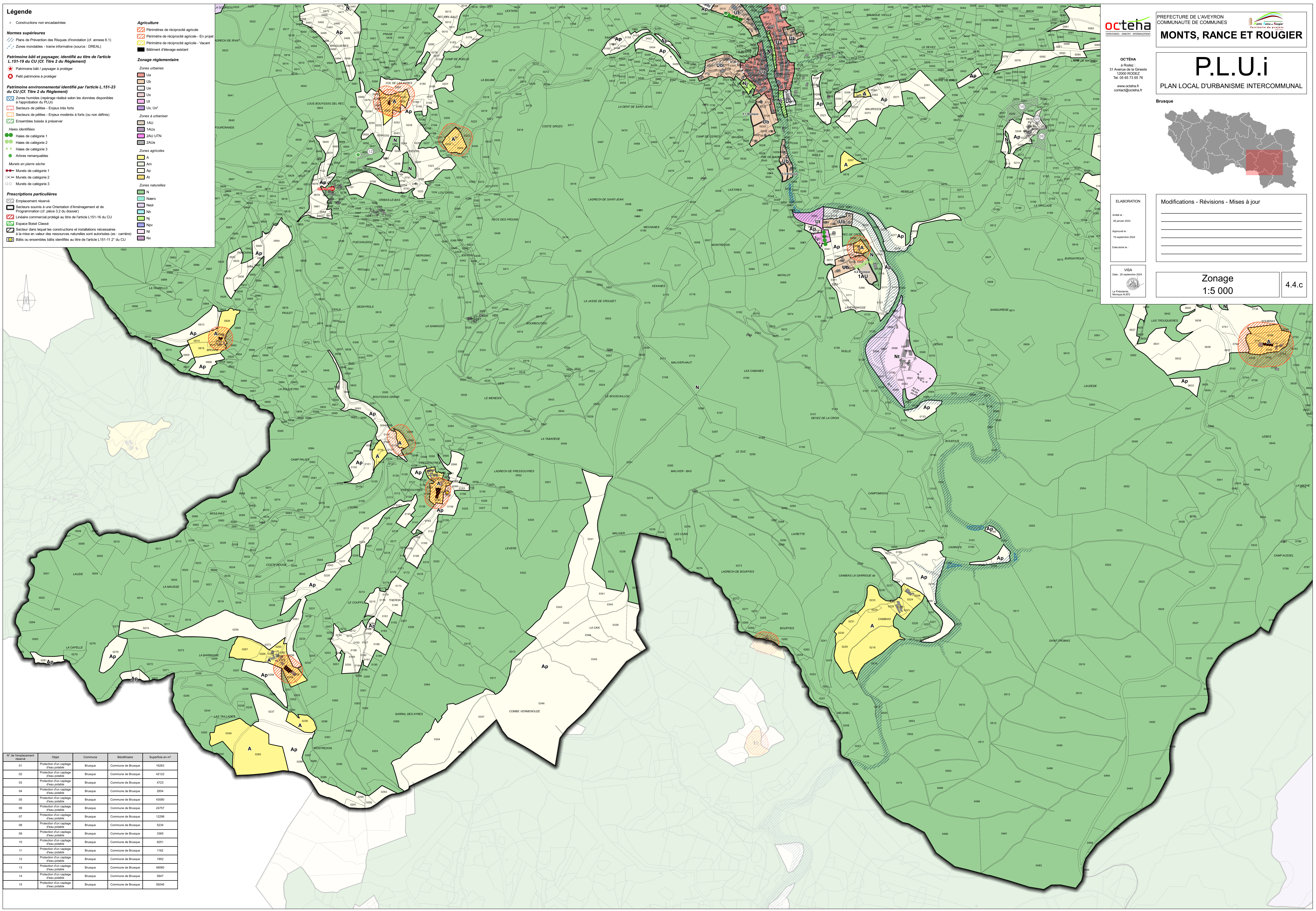
Zones naturelles

- N
- Naeo
- Naei
- Nh
- Nj
- Npv
- Nt
- Nx

N° de remplacement	Objet	Commune	Bénéficiaires	Superficie en m²
01	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	16203
02	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	42122
03	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	47323
04	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	2954
05	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	43080
06	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	24757
07	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	12298
08	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	5234
09	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	3365
10	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	8251
11	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	1162
12	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	1952
13	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	48060
14	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	5947
15	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	59246



N° de l'emplACEMENT	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	16263
02	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	42122
03	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	4723
04	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	2654
05	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	43080
06	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	24757
07	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	12298
08	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	5234
09	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	3365
10	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	8251
11	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	1162
12	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	1962
13	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	40880
14	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	5947
15	Protection d'un captage d'eau potable	Brucque	Commune de Brucque	56246



Constructions non encadrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 3 du Règlement)

- Patrimoine bâti / paysager à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Secteurs de pelées - Enjeux très forts
- Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâti ou ensemble bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

- Pemètres de réciprocité agricole
- Pemètre de réciprocité agricole - En projet
- Pemètre de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Us
- Ut
- Ux, Ux*,

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx
- 2AU UTN
- 2AUe

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Naero
- Nad
- Nh
- Nj
- Npv
- Nv
- Nx

octeha
TECHNIQUES - RESSOURCES - INFORMATION

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
MONTs, RANcE ET ROUGIER

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Brusque

ELABORATION

Arrêté le :
26 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Élaboré par :

VISA

Date : 20 septembre 2024

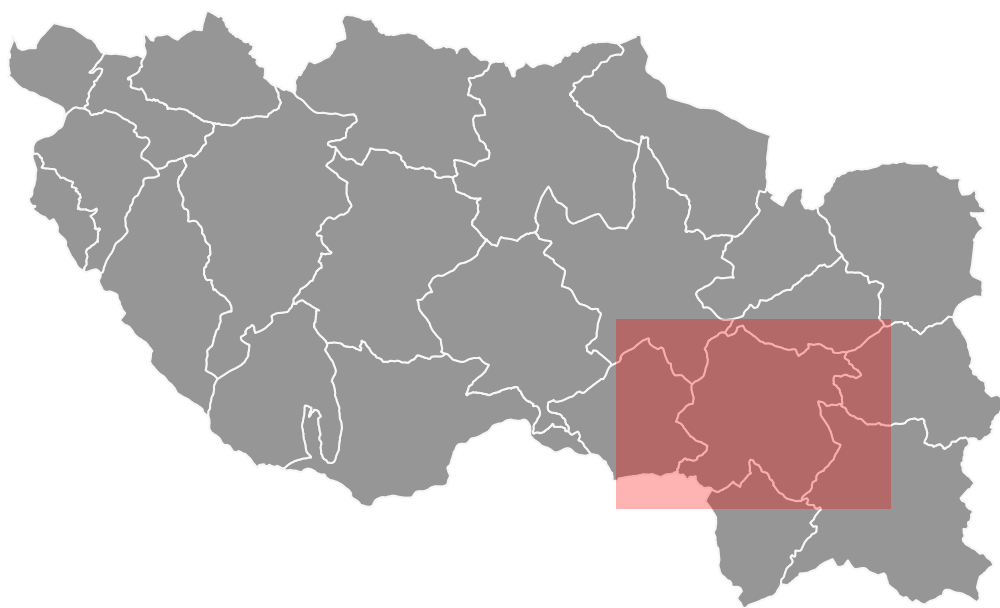
La Présidente,
Murielle ALBES

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage
1:5 000

4.4.c

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	16263
02	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	42122
03	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	4723
04	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	2954
05	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	43080
06	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	24757
07	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	12298
08	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	5234
09	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	3365
10	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	8251
11	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	1162
12	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	1952
13	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	48090
14	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	5947
15	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	59246



ELABORATION

Arrêté le :
26 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Exécutaire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zonage

1:2 500

4.4.d

Légende

✖ Constructions non encadrées

Normes supérieures

Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Patrimoine bâti / paysager à protéger
Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
Secteurs de pelites - Enjeux très forts
Secteurs de pelites - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

Haies de catégorie 1
Haies de catégorie 2
Haies de catégorie 3
Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

Murets de catégorie 1
Murets de catégorie 2
Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

Emplacement réservé
Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
Espace Boisé Classé
Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Agriculture

Périmètres de réciprocité agricole
Périmètre de réciprocité agricole - En projet
Périmètre de réciprocité agricole - Vacant
Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua
Ub
Ue
Us
Ut
Ux, Ux*

Zones à urbaniser

1AU
1AUx
2AU UTN
2AUe

Zones agricoles

A
Am
Ap
At

Zones naturelles

N
Naero
Neol
Nh
Nj
Npv
Nt
Nx

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	16263
02	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	42122
03	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	4723
04	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	2654
05	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	43080
06	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	24757
07	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	12298
08	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	5234
09	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	3365
10	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	8251
11	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	1162
12	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	1952
13	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	48060
14	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	5947
15	Protection d'un captage d'eau potable	Brusque	Commune de Brusque	59246

